

Informations Municipales

Commission cadre de vie : l'Ambroisie, ça suffit !

Des efforts considérables sont déployés par les collectivités territoriales Commune, Grand Lyon, Département, pour lutter contre l'ambroisie. En effet, cette dernière constitue un véritable fléau pour la population touchée par l'allergie à cette plante.

Les collectivités locales ne peuvent agir que sur les espaces publics.

Malheureusement, et plus particulièrement à Solaize, cette année, nous avons constaté une prolifération de cette plante sur de nombreux terrains en jachère, mais également sur des terrains en attente d'une construction, voire sur des terrains cultivés.



Cette situation, conséquence de la négligence de certains, n'est plus supportable. Il faut toujours avoir à l'esprit que l'ambroisie ne peut pas se développer sur un terrain bien entretenu et végétalisé.



Nous conseillons donc à tous les propriétaires ou locataires de parcelles où l'on trouve de l'ambroisie, de veiller à entretenir leur terrain.

Si malgré vos efforts, celle-ci venait à pousser, il est primordial de la détruire en l'arrachant, avant fin juin pour éviter sa pollinisation.

L'ambroisie est un tel fléau pour la santé publique que le préfet, dans son arrêté n° 2000-3261 du 20 juillet 2000, rend obligatoire l'entretien des terrains où pousse l'ambroisie.



Il prévoit aussi : **Tout contrevenant est passible de poursuites. En cas de défaillance, le Maire peut faire procéder, aux frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambroisie**

La commune de Solaize est très attentive à l'évolution de cette plante sur son territoire. Un travail de recensement des parcelles non entretenues, et porteuses d'ambroisie va être réalisé. Les contrevenants se verront appliquer les mesures inscrites dans l'arrêté préfectoral visant à lutter contre l'ambroisie.

Commission culture : Quoi de neuf à la médiathèque ?

Relooking de la médiathèque : le relooking a commencé cet été, vous avez eu la surprise en rentrant de vacances de voir que tout avait bougé !

Vous êtes nombreux à trouver le lieu plus spacieux, aéré et convivial. En bref, une invitation à la déambulation pour découvrir plein de trésors !

Toujours sous le signe de la convivialité, certains d'entre vous ont déjà profité d'une pause détente vers le kiosque en dégustant un café, thé ou chocolat chaud grâce au distributeur de boissons qui vient d'arriver ! **D'ailleurs, mercredi 7 novembre à 10h, nous vous invitons à une dégustation.**



Dans les mois à venir, le feuillet relooking se poursuivra : de la signalétique pour vous mieux vous repérer, un espace pour les enfants plus douillet, des chauffeuses confortables et bien d'autres choses encore...



Nouveau ! La médiathèque vous propose maintenant des partitions musicales, de Schubert à Métallica en passant par Bashung, il y en a pour tous les goûts et surtout pour toutes les oreilles !

Rappel ! Depuis quelques mois, vous pouvez aussi emprunter des livres audios ainsi que des livres en gros caractères. Nous avons aussi un fonds musique locale, alors si vous voulez déposer votre CD pour faire connaître votre groupe, c'est avec plaisir que nous le diffuserons auprès des usagers. N'hésitez pas à nous contacter.

La médiathèque en pratique

la médiathèque est ouverte aux horaires suivants :

Mardi de 16h à 19h - Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h - Vendredi de 16h à 19h - Samedi de 9h30 à 12h30

Pour tous renseignements : 04 78 02 11 45

Pour réserver ou prolonger des documents, vous pouvez joindre la médiathèque au 04 78 02 11 45

ou par mail mediatheque@mairie-solaize.fr

Et pour vous faciliter la vie (et peut-être en cas d'insomnie !), vous pouvez rendre vos documents 24h/24 dans la boîte de retour, située sous le porche de la médiathèque.

Et parce que vous seuls savez ce dont vous avez besoin, les prêts de documents sont illimités en livres, CD, revues, livres audios, partitions musicales, DVD documentaires (seuls les DVD fictions sont limités).

La médiathèque sur le web

Retrouvez la médiathèque sur le site www.mairie-solaize.fr, rubrique services municipaux. Plein d'infos : nos découvertes du moment, vos hits de prêts, notre top 5 annuel, les nouveautés de la saison, les infos pratiques : horaires, tarifs, lien vers le catalogue de la médiathèque du Rhône...

La médiathèque est ouverte à tous, son accès est libre, alors pour vous pauser, surfer, flâner ou être accompagné dans vos recherches, la médiathèque est faite pour vous ! Au plaisir de vous accueillir dans nos murs !

Votre mairie vous informe...

Trouvé sur la place un blouson enfant à carreaux. Renseignements à l'accueil de la mairie.

Informations des associations

Les 7 et 8 décembre, c'est le Téléthon avec l'association Tel Est Ton

Notez les dates dans vos agendas

Et pensez à conserver votre papier à jeter puisque comme chaque année une collecte spéciale est organisée en faveur du Téléthon

Votre programme du Téléthon vous sera transmis dans le prochain Flash Info